

Réponse écrite à l'interpellation du groupe PLR, intitulée « Quel avenir du rail à Morges » ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du 2 octobre 2024, M. Jonathan Müller, Conseiller communal, a déposé une interpellation concernant l'avenir du rail à Morges.

La Municipalité répond comme suit aux diverses questions soulevées :

Question 1 : Comment la Municipalité se positionne-t-elle concernant la consultation en cours du plan sectoriel des transports ?

La Municipalité a fait part de sa position à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL). Sa prise de position se veut résolument ferme et encourage les parties prenantes à maintenir des échanges réguliers et constructifs avec la Ville. Elle met aussi en avant les moyens d'action qu'elle a déjà utilisé pour garantir une desserte ferroviaire de qualité à Morges. La Municipalité reste vigilante concernant les futures dessertes des lignes RER 5 et 6 et de la suppression dès 2026 de la liaison directe avec l'arrêt Prilly-Malley. Pour la Municipalité, le RER vaudois joue un rôle essentiel dans la fluidification des déplacements pendulaires, tout en désengorgeant les routes et autoroutes de canton déjà surchargées. Morges doit également faire partie du réseau grande ligne de Suisse.

Même si elle n'est pas partie prenante, la Municipalité sera aussi proactive dans la consultation du prochain PRODES (programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire) qui débutera au plus tôt fin 2025¹. Celui-ci donne de bonnes indications sur l'horaire car il contient l'attribution des sillons. Elle fera ses remarques en son nom propre, via l'Alliance des villes suisses ou directement via les organismes consultés comme le Canton de Vaud.

Question 2 : La Municipalité prévoit-elle, conformément aux dispositions de la procédure en cours, faire part de sa position aux services cantonaux concernés, afin que les intérêts de la ville puissent aussi être pris en considération par l'administration fédérale ?

La Municipalité est consultée via le Canton de Vaud, partie prenante dans la consolidation de ce document de planification. Elle a fait valoir ses intérêts et a répondu dans les délais à la consultation. Même si ses moyens d'actions restent relativement limités, elle peut garantir qu'elle met tout en œuvre pour revendiquer le maintien d'une desserte ferroviaire de qualité, que ce soit à court, moyen ou long terme.

Question 3 : La Municipalité partage-t-elle la crainte de voir la qualité de la desserte de Morges se détériorer à l'avenir, du moins, en ce qui concerne les relations offertes ainsi que les liens avec les différentes parties du pays ?

La Municipalité se réjouit des développements annoncés pour la modernisation de la gare de Morges, prérequis indispensable pour l'avenir de la desserte ferroviaire morgienne. De gros investissements sont consentis par les CFF pour la gare de Morges et son système ferroviaire (mise aux normes de quais, remplacement des voies, nouveaux bâtiments, passages inférieurs, etc.). Des coordinations régulières ont lieu avec les CFF qui confirment que les projets avancent bien selon les plannings définis. Les travaux des CFF devraient aboutir d'ici une dizaine d'années encore, ce qui démontre la volonté d'inscrire

¹ Pour différentes raisons, l'actuel PRODES 2035 a été abandonné par les autorités

Morges sur les cartes ferroviaires. Concernant les futurs projets d'horaires, ils font l'objet d'une grande attention de l'Exécutif. Les suppressions de liaisons annoncées dans le cadre de l'horaire 2025 sont liées aux travaux nécessaires à l'entretien des voies. Il est donc considéré comme un horaire de chantier, fruit d'un compromis entre les parties prenantes. Selon les informations disponibles à ce jour, il n'est pas possible de préjuger des horaires au-delà de cette période. La Municipalité reste attentive à l'évolution des horaires et elle usera de tous les moyens disponibles pour conserver et améliorer la desserte morgienne.

Question 4 : De quels leviers la Municipalité dispose-t-elle pour garantir la présence de Morges sur le réseau ferroviaire longue distance suisse ?

La Municipalité dispose de peu de leviers, néanmoins, elle a rejoint l'Alliance des villes suisses qui a été créée afin de garantir les intérêts des villes lésées par le changement d'horaire 2025 sur la ligne du Pied du Jura. Cette initiative a permis de conserver plusieurs trains IC 5 entre le pied du Jura et Morges, aux heures de pointe. De plus, la Municipalité de Morges a sollicité une entrevue avec la Conseillère d'État en charge du Département de la culture des infrastructures et des ressources humaines afin d'échanger autour de la desserte ferroviaire morgienne. Cet échange a permis de conserver la liaison directe entre Morges et Prilly-Malley en 2026. À court terme, la Municipalité sera proactive sur la consultation du projet d'horaire qui débutera fin 2025. Celui-ci donnera de bonnes indications sur le réseau ferroviaire longue distance et la place de Morges dans le maillage.

Nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de prendre acte de la présente réponse.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2024.

Réponse au Conseil communal en séance du 6 novembre 2024.